

Ville de
NOUMÉA

ARRÊTÉ N°2026/899
ACCORDANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR DES FINANCES

Le Maire de la ville de Nouméa,

Vu la loi organique n°99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n°99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n°2024/504 du 26 avril 2024 portant ajustements organisationnels de la direction des finances,

Vu l'arrêté du maire de la ville de Nouméa n°2009/15056 du 21 avril 2009 complété nommant le directeur des finances de la ville de Nouméa,

Considérant que pour une bonne administration de la commune, il est nécessaire de donner délégation de signature au directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE 1. -

Sous ma surveillance et ma responsabilité, et sous celles du secrétaire général et des secrétaires généraux adjoints, **monsieur Dominique VULAN**, directeur des finances, reçoit délégation de signature pour les documents suivants, et concernant les services attachés à la direction des finances :

- **En matière de ressources humaines :**
 - entretiens annuels d'échange (EAE) et notations,
 - feuillets n°1, 2 et 3 d'accidents de travail ou de maladie professionnelle,
 - autorisations spéciales d'absence pour activité syndicale,
 - rapports de stage,
 - ordres de service pour les déplacements de personnels de la direction, avec un véhicule de service, hors des limites de la commune de Nouméa.
- **En matière de finances :**
 - bons de commande relatifs au budget de fonctionnement et d'investissement de la direction pour un montant n'excédant pas **5.000.000 F/CFP**,
 - ordres de service relatifs aux marchés publics,
 - états des sommes dues,
 - états de règlement,
 - exemplaires uniques en vue de cession ou nantissement sur marché public,
 - certificats administratifs justifiant un changement de relevé d'identité bancaire,
 - attestations établies en application des délibérations n°62/CP du 10 mai 1989 relative à l'application des franchises douanières et n°69/CP modifiée du 10 octobre 1990 fixant les modalités d'octroi des régimes fiscaux privilégiés à l'importation,
 - exemplaires uniques de marché public en vue de la cession ou du nantissement de la créance,
 - attestations d'exonération.

● **En matière d'instruction de dossiers :**

- réponses externes sur une décision négative de l'exécutif,
- dépôts de plainte pour les infractions relatives aux missions exercées par sa direction.

● **Toutes correspondances n'emportant pas décision au fond :**

- bordereaux d'envoi, récépissés, accusés de réception, bons de livraison,
- toutes correspondances visant à demander ou donner des renseignements, des avis nécessaires à l'étude d'un dossier ou pour information.

ARTICLE 2. -

Sous ma surveillance et ma responsabilité, **monsieur Dominique VULAN**, directeur des finances, reçoit délégation de signature pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et concernant les services attachés à la direction des finances.

ARTICLE 3. -

L'arrêté du maire de la ville de Nouméa n°2024/1643 du 1^{er} août 2024 accordant délégation de signature d'actes relatifs au fonctionnement de la direction des finances, est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

ARTICLE 4. -

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5. -

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa transmission au commissaire délégué de la république pour la province Sud, sa notification à l'agent et sa publication par voie électronique.

Nouméa, le 31 MAR. 2026

Le Maire


Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

Subdivision Administrative Sud	1
Agent	1
DF	1
DRH (DI)	1
DJCA (SCA)	1
DSI	1
Mise en ligne	1

